

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 22 Novembre (22/11/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 16 novembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURELLENT, **Adjoint**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme FANFELLE), M. Bernard REDON (représenté par M. MOTHE), **Adjoint**,

Mme Christine LASSALLE (représentée par M. SELAM), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), M. Gérard VALLES (représenté par M. NUNZI), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIT EXCUSÉE :

Mme Odile MARTY-MOTHE, **Conseillère Municipale**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO, **Adjoint**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. Gérard CHOUKOU est nommé secrétaire de séance.

06 – 22 novembre 2012

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION MOISSAC ASTORGA

Rapporteur : Monsieur le Maire

Considérant la volonté des deux collectivités : Moissac et Astorga (Espagne), de maintenir des échanges réguliers pour faire vivre le jumelage.

Considérant les frais engagés par l'Association Moissac Astorga pour faire un voyage sur place.



Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le paiement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 300 €uros pour participation au voyage à Astorga.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 300 €uros à l'Association Moissac Astorga.

Pour copie conforme

Moissac le 23 novembre 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :